

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an DEUX MIL VINGT, le QUATORZE DÉCEMBRE ; le conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 09 décembre 2020, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mesdames Stéphanie ADAM, Agnès DJAMÉÏ DELILLE, Marie MORVAN, Séverine PIERRE, Béatrice VAUTHEROT et Géraldine VIENNET ; Messieurs Benjamin BARBIER, Philippe BONNOT, Yannick DÉBOUCHE, Thierry HENRY, François HERANNEY, Marc LAURENT, Mickaël MESNIER, Alain ROGGERO et Frédéric SIKORA.

Excusé :

Ordre du jour :

- Intervention de Monsieur Tauveron, sciences environnement
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 novembre 2020.
- Décision modificative budget principal
- Convention avec la commune de Vennans
- Questions diverses :
 - Affouage 2020 / 2021
 - Travaux forestiers à Lusans
 - Point sur les travaux en régie
 - Convocation commissions pour préparation budget 2021
 - Demande Moto-club
 - Retour sur distribution colis
 - Réseau électrique rue de Vennans
 - Station épuration Lusans
 - Distribution bulletin municipal
 - Date de la prochaine réunion de conseil

Ouverture de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Philippe BONNOT est désigné secrétaire de séance.

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 9 novembre 2020 avec
 15 voix pour
 0 voix contre
 0 abstention

2020-58 : Décision modificative budget Principal numéro 2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la somme imputée au budget au chapitre 23 pour les travaux de la salle multi-activités est insuffisante, il convient de déplacer les sommes non utilisées sur les comptes du chapitre 21. (36 360.38 € de crédits non utilisés)

<u>Comptes</u>	<u>Sommes disponibles pouvant être déplacées</u>	
2121	2200.00 €	Tous les arbres non pas encore été achetés pour la SMA,
2128	6550.00 €	L'aménagement du parking a été imputé au compte 2151
21316	15426.00 €	Les travaux prévus au cimetière non pas été réalisés
2135	4002.00 €	Système d'alarme allégé par rapport aux travaux

		budgétisés
2183	1000.00 €	L'ordinateur commandé avec le groupement n'a pas été réceptionné
2188	6622.00 €	L'autolaveuse, la scène, la sono n'ont pas été commandées

Soit la somme totale de 35 800.00 € à verser au compte 2313 du chapitre 23.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et, en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec

15 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'approuver la décision modificative telle qu'elle est présentée.

2020-59 : Convention avec la commune de Vennans

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a signé une convention avec la commune de Vennans en 2018 afin que les agents techniques intègrent dans leurs tâches, le fauchage des talus entre les 2 communes.

Les heures de travail effectuées sont facturées en fin d'année à hauteur de 50 euros de l'heure, intégrant ainsi le temps de travail des agents et le coût du matériel.

La commune de Vennans souhaite ajouter aux travaux de tonte, le déneigement de la commune dans les mêmes conditions.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et, en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec

15 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'approuver cette nouvelle convention avec la commune de Vennans.
- ✓ D'autoriser le Maire ou son représentant à signer une nouvelle convention.
- ✓ D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de cette convention entre les 2 communes.

Questions diverses

Affouage 2020-2021

Le marquage a été effectué, le tirage aura lieu d'ici une dizaine de jours, des lots déracinés seront proposés.

A Lusans, le tirage a été fait et un lot a été vendu.

Travaux forestiers à Lusans

Suite à l'embourbement d'un camion lors de l'enlèvement des grumes, la commune a réalisé des travaux en urgence pour améliorer l'accès aux piles de bois. Des cailloux ont été prélevés sur les talus à proximité et un camion de concassé a été livré.

Point sur les travaux en régie

Les travaux en régie réalisés sur la fin de l'année 2020 sont notamment l'aménagement du bar, les plantations et l'empierrement du chemin d'accès à la salle multi-activités, l'installation du poteau incendie aux essarts, l'extension du réseau d'assainissement derrière l'école et le chemin forestier à Lusans.

Convocation commissions pour préparation budget 2021

Les commissions voiries, réseaux et bâtiments se réuniront le lundi 11 janvier à 19h30 afin d'évoquer les travaux 2021 pour la préparation des budgets.

Demande du moto-club

Le moto-club souhaite créer un espace de stationnement à proximité du terrain de cross. Cette démarche nécessite un permis de défricher car il y a changement de destination.

Retour sur la distribution des colis

La distribution des colis s'est déroulée le samedi 12 décembre dans de bonnes conditions.

Réseau électrique rue de Vennans

L'extension est à réaliser sur une distance d'environ 70 mètres. La commune se chargera du génie civil, ENEDIS installera les câbles.

Station d'épuration de Lusans

Suite à la présentation des différents scénarii par le bureau d'étude Sciences environnement, le conseil municipal est arrivé à un consensus sur le projet numéro 2, création d'une station en lieu et place de l'ancienne, filtre planté de roseaux. Sciences environnement sera contacté pour la maîtrise d'œuvre.

Distribution bulletin municipal

Le bulletin sera distribué avant la fin d'année

Divers

Le marquage au sol des zébras à l'intersection grande rue et rue du Puy sera effectué dès que le temps le permettra (peinture acrylique donc thermosensible).

Un candélabre ne fonctionne plus à Lusans, Chemin de Verdi.

Date de la prochaine séance de conseil municipal

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au lundi 18 janvier à 20h00.

Levée de séance :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

RÉCAPITULATIF :Délibérations :

2020-58 : Décision modificative numéro 2 budget principal
2020-59 : Convention avec la commune de Vennans

Sujets abordés :

12-56 : Affouage 2020 /2021
12-57 : Travaux forestiers à Lusans
12-58 : Point sur les travaux en régie

12-59 : Commissions pour choix travaux, préparation budget 2021
12-60 : Demande du moto-club
12-61 : Retour sur la distribution des colis
12-62 : Réseau électrique rue de Vennans
12-63 : Station épuration Lusans
12-64 : Bulletin municipal
12-65 : Informations diverses
12-66 : Date de la prochaine séance du conseil municipal